



# Prime des professeur·es principaux·ales de 3ème et 4ème SEGPA

Chèr·e Collègue,

Les professeurs du second degré professeurs principaux de 3<sup>e</sup> SEGPA ont enfin reçu l'indemnité qui leur était due avec une rétroactivité sur 3 ans. Un texte datant de 2019 prévoyait l'élargissement de l'indemnité de professeur·e principal·e aux enseignant·es du second degré qui exercent cette mission en SEGPA.

Le ministère et les rectorats ont d'abord refusé de l'appliquer. Sous la pression et la détermination des organisations syndicales, ils se sont mis en conformité avec la loi et ont enfin versé cette prime, rétroactivement, à tous les personnels qui en ont fait la demande.

Le texte autorise aussi **cet octroi de prime aux PP de 4<sup>e</sup> SEGPA**. Néanmoins le ministère refuse toujours d'appliquer cette règle faute de moyens ! Il est impératif que les professeur·es principaux·ales de 4<sup>e</sup> fassent valoir leurs droits.

Afin de peser au maximum sur l'administration, la CGT Éduc'action souhaite avoir une image la plus exacte de la situation et sollicite donc les personnels en poste. Merci de votre participation active.

**Répondre à l'enquête en complétant le tableau ci-dessous et le renvoyer par retour de courriel. Merci**

Nom Prénom	
Etablissement	

Mettre une croix dans la case te correspondant	
Je perçois la prime PP pour les 3 <sup>e</sup>	
Je perçois la prime PP pour les 4 <sup>e</sup>	